

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de travaux pour la construction d'une
nouvelle unité de l'EHPAD et la
restructuration et la surélévation du Service
de Soins de Médicaux et de Réadaptation au
Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise

Maître de l'ouvrage :

Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise
350, Avenue Fernand Point
71500 LOUHANS

Pouvoir adjudicateur :

GHT Saône-et-Loire Bresse Morvan
Etablissement support :
Centre Hospitalier Chalon sur Saône - William Morey
4, Rue du Capitaine Drillien - CS 80120
71321 CHALON-SUR-SAONE

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R.2161-2
à R.2161-5) du Code de la Commande Publique

Date limite de remise des offres : vendredi 10 avril 2026
Heure : 12H00

LIEN ACCES DOCUMENTS : <https://partage.sih-chalonnais.fr/index.php/s/7koNQ35F6c9d2pb>

Sommaire

ARTICLE 1 – OBJET ET DUREE DU MARCHÉ	3
1.1. Nature et étendue de la prestation.....	3
1.2. Décomposition en tranches	7
1.3. Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution.....	7
1.4. Marché réservé.....	7
1.5. Limite à la sous-traitance	7
1.6. Condition d'exécution à caractère social	7
ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	8
2.1. Procédure de passation.....	8
2.2. Liste des documents composant le DCE.....	8
2.3. Variantes.....	8
2.4. Prestations supplémentaires éventuelles	8
2.5. Modifications de détail au dossier de consultation	8
2.6. Délai de validité des offres	8
2.7. Mode de dévolution.....	8
2.8. Réalisation de prestations similaires.....	9
2.9. Visite des lieux d'exécution du marché	9
ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER	9
ARTICLE 4 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
4.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures.....	10
4.2. Eléments nécessaires au choix de l'offre.....	12
ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE	13
5.1. Critères	13
5.2. Vérification de la situation de l'attributaire	14
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	15
6.1. Conditions de la dématérialisation	15
6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	15
6.3. Modalités de signature des candidatures et des offres.....	16
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	17
7.1. Procédures de recours	17

ARTICLE 1 – OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

1.1. Nature et étendue de la prestation

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet l'exécution de :

La construction d'une nouvelle unité de l'EHPAD et la restructuration et la surélévation du Service de Soins Médicaux et de Réadaptation au Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise à Louhans (71).

Le marché comprend également la restructuration du site de l'Ehpad Pernet (1 Rue du Capitaine Vic, 71500 Louhans).

Le marché est décliné en plusieurs phases de travaux :

Phase 1 :

- Phase 1a : Construction de l'EHPAD et du PASA, réhabilitation du salon de coiffure et de la salle d'activités et extension du bassin de rétention ;
- Phase 1b : Extension de l'aire logistique ;

Phase 2 : Restructuration et extension du SMR, et réhabilitation de la PUI en site occupé et de la salle de réunion du BM2 ;

Phase 3 : Autonomisation du site de Pernet.

Lieu d'exécution :

Phases 1 et 2 : Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise - 350 avenue Fernand Point 71500 Louhans.

Phase 3 : Ehpad Pernet - 1 Rue du Capitaine Vic, 71500 Louhans.

Nature et étendue des prestations :

Cette consultation est divisée en 17 lots.

N° de Lot	Intitulé	Descriptif
Lot N°01	Désamiantage	Déconstruction et retrait de cloisons et doublages amiantés : environ 160 m ² Dépose d'éléments dans cloisons amiantées
Lot N°02	Gros Œuvre - Réhabilitation - Fondations Profondes	Réalisation de fondations spéciales type pieux : 105 U Réhabilitation : emprise de travaux : 1080 m ² environ Curage de toiture étanchée : 860 m ² environ Murs d'infrastructure : 460 m ² environ Plancher poutrelles hourdis isolant : 1320 m ² environ Mur superstructure – acrotères : 3400 m ² environ Plancher en béton armé coulé en place : 3580 m ² environ Flocage de gaines coupe-feu : 160 ml environ Ouvrages divers
Lot N°03	Charpente et Ossature Bois	Mur à ossature bois : 880 m ² environ Charpente lamellée collée : 28 m ³ environ Charpente bois massif : 10 m ³ environ Ouvrages divers de charpente
Lot N°04	Etanchéité - Bardages Couverture Aciers	Etanchéité sur support bac acier : 725 m ² environ Etanchéité inaccessible sur plancher béton : 1080 m ² environ Etanchéité accessible protection par dallage coulé : 72 m ² environ Etanchéité accessible protection carrelage sur plot : 260 m ² environ Bardage métallique : 138 m ² environ Couverture bac acier sec : 180 m ² environ

		Ouvrages divers, lanterneaux ...
Lot N°05	Façade – Vêture	Vêture terre cuite : 460 m ² environ ITE finition enduit sur support béton : 1 300 m ² environ ITE finition enduit sur support MOB : 850 m ² environ Enduit monocouche : 60 m ² environ Enduit RME : 55 m ² environ Ouvrages divers et de finition, couvertines, ...
Lot N°06	Menuiseries Extérieures Aluminium	Menuiseries extérieures aluminium : surface approximative : 700m ² Interventions sur châssis existants : 40 m ² environ Volets roulants : surface approximative : 300 m ² Brises soleils à lames orientables : surface approximative : 100 m ² Ouvrages divers
Lot N°07	Métallerie – Serrurerie	Structure local technique en toiture : 4500 kg Portes métalliques : 7 U Mains courantes : 86 ml Garde-corps : 273 ml Brises soleil fixes verticaux : 114 U Brises soleil horizontaux : 67 m ² Grilles et ouvrages divers de serrurerie
Lot N°08	Menuiseries Intérieures Bois	Blocs portes : 290 U environ Façades de gaines techniques : 86m ² environ Châssis vitrés intérieurs : 110 m ² environ Habillage acoustique mural : 85m ² environ Plafond bois acoustique : 185 m ² environ Plaques de protection : 980 ml environ Mains courantes : 670 ml environ Mobiliers fixes et ouvrages divers de menuiseries
Lot N°09	Plâtrerie - Peinture – Plafonds	Travaux sur existant Doublages collés : 230 m ² environ Doublage sur ossature : 1400 m ² environ Cloisons sur ossature : 4060 m ² environ Gaines techniques : 600 m ² environ Gaines et conduits de désenfumage : 380 m ² environ Plafonds en plaques de plâtre : 1500 m ² Peintures et toiles de verres peintes sur parois verticales : 10 700 m ² Peintures en plafond : 2080 m ² Peintures sur ouvrages bois et métalliques : 3 500m ² environ Plafonds modulaires en dalles plâtre : 50 m ² environ Plafonds modulaires en dalles minérales : 2 100 m ² environ Baffles suspendus : 9 U
Lot N°10	Sols Souples	Sol PVC : 3 880 m ² environ Sol PVC douche : 480 m ² environ PVC mural douche : 1 770 m ² environ PVC mural : 190 m ² environ Habillage de marches d'escalier : 202 m environ
Lot N°11	Carrelage – Chapes	Chape : 150 m ² environ Carrelage au sol : 37 m ² environ Carrelage mural - Faïences : 210 m ² environ Ouvrages divers de carrelage, massifs, siphons...
Lot N°12	Appareils Elévateurs	Ascenseur Monte-malade 1600 kg : 3 U

Lot N°13	Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage - Plomberie Sanitaire - Fluides Médicaux	<u>Chauffage :</u> ➤ <u>CHBL :</u> ➤ Remplacement de deux chaudières sur les 3 existantes en chaufferie gaz de l'hôpital (y compris accessoires), pour des nouveaux modèles à condensation et plus puissantes, pour une puissance finale de chaufferie de 1,6 MW. ➤ Travaux de fumisterie pour les 2 chaudières remplacées. ➤ Chauffage de l'extension et de la surélévation via 259 radiateurs répartis dans les chambres, salles de bain, locaux communs, et locaux personnel soignant. ➤ 4210 ml de canalisation de chauffage (cumule aller et retour), y compris calorifuge classe 4 des conduites. ➤ Mise en place d'une régulation homogène entre la chaufferie de l'Hôpital et les différentes sous-stations existantes et créées (gestion de la production de chauffage et ECS), y compris supervision à mettre en place au service technique du Centre Hospitalier. ➤ Remplacement des armoires électriques de la chaufferie et des sous-stations nouvelle et existantes. ➤ <u>PERNET :</u> - Transformation de la sous-station du Site de PERNET en chaufferie, avec fourniture et pose d'une chaudière gaz à condensation, pour une puissance de 140 kW. - Travaux de fumisterie pour la chaudière installée, y compris conduit VH et VB. - Installation d'1 armoire électrique en sous-station PERNET. - Raccordement sur collecteur chauffage existant. <u>Ventilation :</u> ➤ <u>CHBL</u> - 3 Offices avec hottes motorisées. - 13 caissons de ventilation simple flux pour les chambres, salles de bain, locaux communs et locaux personnel soignant. - 274 entrées d'air autoréglables en menuiseries. - 1314 ml de gaines de ventilation circulaires et rectangulaires. - 410 m² de calorifuge laine de verre double pare vapeur pour conduits de ventilation. <u>Climatisation :</u> ➤ <u>CHBL</u> - 5 Groupes et système VRV pour la climatisation réversible des lieux de vie, salle de kiné, salon de coiffure et salle d'activités. - 17 unités intérieures type cassettes et gainables, y compris plénum et diffusion d'air. - 430 ml de liaisons fluide frigorigène R32 (cumule gaz et liquide) en tube cuivre déshydraté de qualité frigorifique. - Travaux de consignation et vidange fluide frigorigène des systèmes existants. <u>Désenfumage :</u> ➤ <u>CHBL</u> - 40 trappes et volets tunnel de désenfumage avec raccordement électrique et asservissement. - 10 caissons d'extraction et tourelles de désenfumage.
---------------------	---	---

		<u>Plomberie Sanitaires :</u> ➤ <u>CHBL</u> - 313 appareils sanitaires (WC, mitigeurs, lavabos, douche, évier, etc...) pour les salles de bain de chambres, sanitaires publics, offices, et locaux personnel soignant, y compris accessoires sanitaires. - 2100 ml de canalisation d'eau froide, eau chaude et bouclage en tube cuivre sertissable et PER. - 350 ml de chutes et canalisations EP. - 1850 ml de chutes et canalisations EU/EV. - Fourniture et pose d'1 adoucisseur pour les besoins en eau froide adoucie de l'extension. - 1 nouvelle panoplie d'alimentation eau froide AEP DN110mm en chaufferie de l'hôpital. - 1 ballon de stockage primaire 1000 Litres et préparateur ECS instantanée 230 kW dans la sous-station de l'Extension créée. ➤ <u>PERNET :</u> - Mise en œuvre d'1 adoucisseur dans la sous-station du Site de PERNET pour le remplissage de la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. - 1 nouvelle panoplie d'alimentation eau froide AEP DN40mm en sous-station de PERNET. - Raccordement sur départ eau froide et eau chaude existant. <u>Fluides médicaux :</u> ➤ <u>CHBL</u> - Raccordement oxygène médicinal sur stockage existant. - Remplacement collecteur général existant pour avoir bon diamètre mini réglementaire. - 1450 ml de conduite oxygène médicinal en tube cuivre dégraissé adapté aux fluides médicaux. - 80 prises murales oxygène médicinal (en tête de lit). - Raccordement vide médical sur production et collecteur existant en sous-sol. - 1250 ml de conduite vide médical en tube cuivre dégraissé adapté aux fluides médicaux. - 80 prises murales vide médical (en tête de lit). - 41 grilles plafonnieres pour ventilation des plenums des circulations où transitent les fluides médicaux. - 7 systèmes de surveillance VIGI et 7 coffrets de détente et coupure (1 ensemble par zone U10).
Lot N°14	Electricité - CFO - CFA	la modification du Tableau Général de l'hôpital, Les tableaux divisionnaires dans l'extension et la surélévation le précâblage téléphone / informatique, le système de sécurité incendie avec remplacement du CMSI, le remplacement de l'autocommutateur, l'appel malade, les installations pour la télévision, Équipement électrique de 86 chambres
Lot N°15	Photovoltaïque	Installation de 75 panneaux photovoltaïque représentant une surface de 164m² et une puissance de 34kW

Lot N°16	V.R.D - Terrassements	Déblais : 2.800 m3 Couche de forme : 1000 m3 Assainissements : 430 ml Station de relevage EU = 100 m3 Station de relevage EP = 30 m3 Réseaux secs : 305 ml Borne éclairage : 36 U Bordure T2 = 145 ml Stabilisé = 560 m² Béton désactivé = 356 m² Enrobé sur 6 cm = 830 m²
Lot N°17	Paysage	Aménagement de 2 178m2 d'espaces extérieurs décomposés en 6 périmètres Plantation de 26 arbres de haute tige ou cépée / 277 arbustes / couvre sol et prairie Fourniture et pose de 150ml de clôture Fourniture et pose de mobilier dont 15 bancs et 1 kiosque de 4m/4m

1.2. Décomposition en tranches

Il est prévu une décomposition en tranches.

Les pièces du marché déterminent, le cas échéant, les modalités de versement d'une indemnité de dédit, d'attente ou d'un rabais.

Cette décomposition concerne le lot 13 Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage - Plomberie Sanitaire - Fluides Médicaux, selon les modalités suivantes :

Tranche optionnelle 1 : Chaudières gaz de plus faible puissance

Tranche optionnelle 2 : Désenfumage surélévation SMR

1.3. Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

Le marché ne sera pas reconduit

1.4. Marché réservé

Le marché n'est pas réservé

1.5. Limite à la sous-traitance

Sans objet

1.6. Condition d'exécution à caractère social

Sans objet

2.1. Procédure de passation

La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, selon la procédure suivante :

Procédure d'appel d'offres ouvert (art [R.2161-2](#) à [R.2161-5](#))

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

2.2. Liste des documents composant le DCE

La liste complète des documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est présentée en annexe 2 et comprend notamment :

- Le présent Règlement de Consultation et ses annexes
- Le cadre d'Acte d'Engagement et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun (CCTP 0) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP et ses annexes
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
- Les plans architecturaux et techniques,
- Les différents diagnostics et études (amiante, géotechnique, réseaux, pollution, géomètre, pédologique, structure, ...),
- Les Décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Les formulaires DC1 / DC2 / DUME / DC4

2.3. Variantes

La proposition de variantes n'est pas autorisée

2.4. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle

2.5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.7. Mode de dévolution

La prestation est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.
Le pouvoir adjudicateur laisse la possibilité aux candidats de présenter une offre pour l'ensemble des lots.

2.8. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

2.9. Visite des lieux d'exécution du marché

Les candidats concernés par les lots 01, 02, et 03 doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

Dates de visites possibles : Mardi 24/02 à 10h et Jeudi 26/02 à 14h, Mardi 03/03 à 10h et Jeudi 05/03 à 14h.

Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront au préalable s'adresser à :

Florine MASSOT florine.massot@arcad26.com

Les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de cette même personne.

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre des candidats répondant aux lots visés vi-dessus.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir lire les documents électroniques mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .pdf / .xls / .doc / .ppt / .zip / .jpeg / .dwg / .html

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais. La plateforme Marchés Publics devenant le biais privilégié de l'ensemble des échanges et communications, il est impératif de renseigner une adresse électronique permettant une veille régulière de la procédure.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en

cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se reporter à la plateforme via l'icône « FAQ et support en ligne ». 

En cas de recours à ce processus, le candidat devra indiquer à l'acheteur le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

4.1. Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1 / Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité

2 / Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise de l'attestation régularité sociale et d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3 / Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Capacité économique et financière :
 - L'attestation d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité civile professionnelle, établie par la compagnie d'assurance ou son mandataire.
 - Déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les candidats **doivent obligatoirement utiliser le formulaire DC2** (déclaration du candidat) disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

- Capacités techniques et professionnelles:
 - Présentation d'une liste de références, pour des missions comparables, effectuées au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant de travaux H.T., la date à laquelle la mission a été réalisée ainsi que son commanditaire privé ou public.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années.
 - Certificats de qualification professionnelle ou références équivalentes (cf. Détail en annexe 03)

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (**cotraitant et sous-traitant notamment**), **il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2/, et 3/ ci-dessus**. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités de signature fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), pré-rempli par l'acheteur et rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

Le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci, conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique. La vérification des capacités du candidat pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché. Les candidats

devront alors produire les pièces visées ci-dessus dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les candidats auront la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature,
 - d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
 - et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.
- Les documents doivent être toujours valables.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature,
 - d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
 - et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

4.2. Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un **dossier "Offre"** :

Un projet de marché comprenant :

- Un cadre d'acte d'engagement (AE.) dûment complété pour valoir offre de prix ;
- Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations ;
- La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE et **sous format Excel** ;

Attention, le candidat devra s'assurer de la cohérence des quantités figurant dans la DPGF et remonter à l'acheteur le cas échéant les éventuelles incohérences avant la date limite de remise des offres.

- L'attestation de visite mentionnée à l'article 2.7 pour les lots concernés ;
- Le titulaire devra rédiger une offre technique de 15 pages maximum hors annexes (*telles que les fiches techniques, CV, fiches matériels*). Il devra **obligatoirement reprendre le cadre de mémoire technique présenté en annexe 4 du présent RC** et comprenant :
 - **Moyens humains mis en œuvre pour ce chantier** : engagement de mise à disposition pendant toute la durée des travaux) : Personnel dédié au chantier (nombre et qualification, y compris encadrement) ; Rôle et mission donnés au conducteur de travaux ; Engagement du candidat sur la fréquence minimale de passage hebdomadaire du conducteur de travaux sur le chantier pendant la durée des travaux ;
 - **Moyens matériels mis en œuvre pour ce chantier** : engagement de mise à disposition pendant toute la durée des travaux) : Liste du matériel et outillages que le candidat envisage d'utiliser pour la réalisation des travaux ; Etat de vétusté du matériel utilisé par le candidat ; Performances acoustiques du matériel utilisé par le candidat ;
 - **Méthodologie et organisation des travaux** : Méthodologie et proposition de réalisation des travaux ; Propreté du chantier et fréquence de nettoyage des postes de travail ; Engagement tri des déchets. Gestion et Contraintes de site occupé. Méthodologie de prise en compte de la cellule de synthèses piloté par la MOE et gérée par le lot CVC ;

PS : ajouter une note spécifique pour la méthodologie de gestion de la synthèse du projet pour le lot CVC qui doit compiler les données de tous les lots.

- **Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du marché** : Qualité de la réponse au CCTP ; Fiches techniques des matériaux mis en œuvre + Listes des matériaux. Détails techniques
- **Planning** : Planning détaillé, dispositions prises pour s'adapter et respecter le calendrier de votre intervention et d'une manière globale pour s'inscrire dans le planning de l'opération.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le maître d'ouvrage mentionnés à l'article 1.2, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le maître de l'ouvrage font foi.

Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. L'acte d'engagement sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant. En signant l'AE, le titulaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du CCAP et de ses éventuelles annexes.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1. Critères

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

- **Prix : 40%**

- **Valeur technique : 60%**

➤ **Au niveau du critère technique :**

L'offre du candidat sera jugée sur la base de la pondération et des sous-critères suivants :

- Moyens humains mis en œuvre pour ce chantier - 4 coefficient 3 (sur 12)
- Moyens matériels mis en œuvre pour ce chantier - 4 coefficient 2 (sur 8)
- Méthodologie et organisation des travaux - 4 coefficient 4 (sur 16)
- Qualité de l'offre technique en réponse aux exigences du marché - 4 coefficient 3 (sur 12)
- Planning - 4 coefficient 3 (sur 12)

Chacun des 5 sous-critères sera noté de 0 à 4 suivant la légende ci-après :

- Note de 0 : réponse non traitée
- Note de 1 : réponse insuffisante
- Note de 2 : réponse moyennement détaillée et/ou moyennement satisfaisante
- Note de 3 : réponse satisfaisante
- Note de 4 : réponse très satisfaisante, c'est à dire réponse entièrement conforme aux attendus et très détaillée

La note obtenue est une note sur 60 (arrondie au centième le plus proche).

La note 0 à l'un des sous-critères est éliminatoire.

➤ **Au niveau du critère prix :**

L'entreprise la moins disante, ayant répondu à un montant M_0 , se voit attribué une note de 40 (soit $P_0 = 40$). Les offres anormalement basses ayant été écartées de l'analyse.

La note P_i obtenue par l'entreprise i ayant répondu au montant M_i est calculée de la façon suivante :

$$P_i = 40 \times (M_0 / M_i)$$

La note obtenue est donc une note sur 40 (arrondie au centième le plus proche).

➤ **Note finale pondérée :**

La note finale de l'offre i est obtenue par la somme pondérée des notes de chaque critère (arrondie au centième le plus proche).

Si l'analyse des offres aboutit à une stricte égalité de notes, le classement sera réalisé sur la base de la meilleure offre financière.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, après classement des offres, par la personne ou l'organe compétent.

5.2. Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans les conditions définies dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, notamment les attestations de régularité fiscale et sociale
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant
- Le cas échéant, la liste des salariés étrangers employés conformément à l'article L5221-2 du Code du Travail
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de cotraitance

Parmi les pièces mentionnées ci-dessus, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes ou qui ne sont plus valides.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale couvrant les activités correspondant à l'objet du marché, y compris les éventuelles prestations sous-traitées, en cours de validité, nominative, délivrée par la compagnie d'assurance ou son représentant, et mentionnant expressément le nom et l'adresse du chantier objet du marché, ainsi que les activités garanties en lien avec les prestations prévues. En cas de groupement solidaire, l'attestation d'assurance de chaque cotraitant doit couvrir l'ensemble des activités correspondant à l'objet du marché.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants. Si le candidat a la forme d'un groupement, chaque co-traitant devra également produire ces documents.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, pour un même lot, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

6.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- le cas échéant, le format DWG
- ou encore pour les images .jpeg, .html

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.gouv.fr>, et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se reporter à la plateforme via l'icône « FAQ et support en ligne ».



Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : CLE USB

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

EHPAD – SMR CH LOUHANS NOM DU CANDIDAT COPIE DE SAUVEGARDE CONSULTATION 25S0072 - NE PAS OUVRIR
--

Les copies de sauvegarde doivent être remises en mains propres contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Nom officiel : Centre Hospitalier Chalon sur Saône - William Morey

Point de contact : Justine BADET - Cellule des Marchés

Direction des Achats et de la Logistique

Adresse postale : 4, Rue capitaine Drillien - CS 80120

Ville CHALON-SUR-SAÔNE

Code postal 71321

Pays FRANCE

6.3. Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises obligatoirement signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé ultérieurement, le cas échéant, par le seul candidat attributaire.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1^{er} octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

7.1. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon

22, Rue d'Assas - BP 61616 - 21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône
Secrétariat du CCIRA de Lyon

Kahina BENTAHAR

3, Rue de la Charité

69 268 LYON CEDEX 02

ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr

Liste des annexes :

Annexe 1 : Déclaration sur l'Honneur

Annexe 2 : Liste complète des documents constituant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Annexe 3 : Liste détaillée des exigences minimales relatives à la capacité technique et professionnelle des candidats

Annexe 4 : Cadre de mémoire technique